



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2024-007

11 décembre 2024

OBJET : ARRETÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION A UN VICE-PRÉSIDENT ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2 ;

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu la délibération CC_DEL 2020-050 en date du 10 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération CC_DEL 2020-052 en date du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents ;

Vu la délibération N°2024-24 du Syndicat mixte du Collège du Cingal en date du 17 septembre 2024 validant la dissolution de ce syndicat ;

Vu la délibération CC_DEL 2024-112 en date du 28 novembre 2024 validant, sur le principe, la dissolution du Syndicat mixte du Collège du Cingal au 31 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-030 en date du 10 décembre 2024 portant fin de compétences du Syndicat mixte du Collège du Cingal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 1er janvier 2025, délégation de fonction est donnée à :

- MOREL Sylvain, Vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions liées :
 - o à la gestion des affaires relatives à la commission Infrastructures communautaires, Patrimoine bâti et Voirie ;
 - o à la gestion de la compétence Transport scolaire et pédagogique pour le territoire du Cingal.

ARTICLE 2 :

A compter du 1er janvier 2025, délégation de signature est donnée au Vice-président susmentionné sur ses domaines de compétence (organisation de réunions diverses, signature des convocations ou de comptes-rendus, de devis et factures dès que cela est inscrit au budget, de documents contractuels autres que les marchés comme par exemple conventions, contrats de maintenance, location....).

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ARTICLE 4 :



Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20241213-ARR-2024-007VD-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Publication : 16/12/2024